

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 18 mai 2015 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 31 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 12 mai 2015 s'est réuni le lundi 18 mai 2015 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, MANIER Bernard, CALZAVARA Martine, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, CARBONNET Serge, COUZINEAU Patrick, MAURIN Patrick, ANGELY Lydie, CARRERE-GALDIN Nicole, VERDIER Alain, BALLEREAU Marie-Catherine, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, BRETAGNE Karine, SPECOGNA Marilyn, MAHIEU Anne, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, Conseillers Municipaux –

Absents ou excusés : DUTHEIL Didier, JACQUET Josette,

Pouvoirs : de Josette JACQUET à Sylvie DE LAMARLIERE - de Didier DUTHEIL à Philippe LABARDIN

D . 19

**Mise en conformité du périmètre de protection de la prise d'eau du Petit Mayne
destinée à la production d'eau potable**

S. CARBONNET rappelle au conseil municipal l'obligation faite aux collectivités d'obtenir des autorisations préfectorales pour l'utilisation d'eau prélevée dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine.

Conformément à la législation en vigueur, la déclaration d'utilité publique est indispensable pour autoriser la dérivation des eaux, créer des périmètres de protection d'eau, acquérir les terrains nécessaires à la réalisation du périmètre de protection immédiat afin de préserver les points d'eau contre toute pollution.

Il indique que l'instruction technique et administrative du dossier sera confiée au cabinet d'études ARTELIA, spécialisé dans cette procédure.

Ce cabinet aura la charge de réunir les informations nécessaires à la constitution des dossiers qui seront à la consultation et à l'enquête d'utilité publique puis d'assurer l'inscription des servitudes au Bureau des Hypothèques et la notification aux propriétaires concernés.

Il précise que la prestation d'ARTELIA est intégralement prise en charge par VEOLIA.

Pour la réalisation des travaux éventuellement définis dans l'arrêté de D.U.P., une demande d'aide financière pourra être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Adour - Garonne.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :

- Décide** de demander l'enquête pour obtenir l'autorisation de réaliser les travaux nécessaires au prélèvement d'eau dans la Garonne.
- Décide** de demander l'enquête pour obtenir l'autorisation d'utiliser l'eau prélevée aux fins de la consommation humaine (article L.1321-7 du code de la Santé Publique).
- Décide** de demander l'enquête pour obtenir la déclaration d'utilité publique des prélèvements et des périmètres de protection en application du code de l'Environnement et du code de la Santé Publique.
- S'engage** de conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection du captage et de réaliser ensuite les travaux nécessaires à celle-ci.
- S'engage** d'acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation du périmètre de protection immédiat.
- S'engage** à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement de la procédure.
- Autorise** M. le Maire à mettre en place toutes les dispositions nécessaires à la réalisation de cette décision.

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 20 mai 2015

Le Maire de Marmande

Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 21/05/2015
et de sa transmission au contrôle de légalité le 22/05/2015

Le Maire de Marmande



Daniel BENQUET